URBANISME

UA Limite et nom de zone

Emplacements réservés

Voirie

Ouvrages publics, installations d'intérêt général logement locatif social

Prescriptions d'implantation

Marge de recul particulière

Commerce et artisanat

Linéaire de préservation de la diversité commerciale

Autres prescriptions

OAP Orientation d'aménagement et de programmation *cf plans détaillés en annexes*

Règles de stationnement minoré (proximité d'un transport en commun en site propre)

Bâtiment susceptible de changer de destination *cf liste détaillée dans le règlement écrit*

Règles architecturales particulières

Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

RISQUES

Prescriptions liées au risque inondation

Zones avec limitations de la constructibilité définies au Plan de Prévention du Risque Inondation

Zones de risque de crues fortes identifiées dans les Atlas Inondation

Prescriptions liées au risque incendie de forêt

Zone d'aléa fort feu de forêt

Zone de contact entre les zones d'urbanisation habitat diffus et l'espace boisé, matérialisant les enjeux de la prévention du risque incendie de forêts

Prescriptions liées au bruit

Zones concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Dax-Seyresse

Prescriptions liées au risque mouvement de terrain

Zone de risque d'affaissement et d'éboulement

Prescriptions liées au risque pyrotechnique

Zone de risque pyrotechnique - Z1/Z2

Zone de risque pyrotechnique - Z3

Zone de risque pyrotechnique - Z4

Zone de risque pyrotechnique - Z5

Prescriptions liées au risque de transport de matières dangereuses

Zone des ouvrages de transport de gaz naturel *Toute intervention dans cette zone doit faire l'objet d'une demande de renseignements auprès de TIGF*

PATRIMOINE, PAYSAGE ET BIODIVERSITE

Ensembles paysagers et bâtis à protéger *cf fiches numérotées en annexes*

Espace boisé classé

Eléments paysagers à protéger

Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux

Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires

Trame verte - corridors écologiques

Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux

Trame bleue - corridors écologiques

ex-ZPPAUP

Périmètre de protection des monuments historiques

Sites classés ou inscrits

Site patrimonial remarquable modifié (SPR)

DIVERS

Périmètre de sursis à statuer (fuseau 500m LGV hors Déclaration d'utilité publique)

Le fonds cadastral utilisé est celui fourni par la DGFIP et n'offre pas une parfaite continuité géographique intercommunale.
Des chevauchements entre communes peuvent donc apparaître.
Seules les informations concernant la commune nommée sur chaque plan sont opposables.

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)

Emplacements réservés

N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Espace de stationnement lié au projet de Pôle d'échanges multimodal de Saint-Paul	Commune
2	Passage du réseau collectif d'assainissement	Grand Dax
4	Création d'un square public	Commune
4	Création bassin orage "Tech"	Grand Dax
5	Création bassin orage "Dulon"	Grand Dax
6	Création bassin orage "Maharat Art"	Grand Dax
7	Création bassin orage "Nerbe"	Grand Dax
8	Création bassin inondation "Tisaé"	Grand Dax
9	Création bassin orage "Minotan"	Grand Dax
10	Création bassin orage "Monlon"	Grand Dax
11	Création d'un réseau d'eaux usées	Grand Dax
12	Création bassin orage "Oddos"	Grand Dax

Emplacements réservés

N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
V1	Elargissement de la Route de Laverdon (1,5 m de la limite de propriété en direction vers la rue de Dissidenza) (8 m de largeur) avec aménagement d'un carrefour giratoire	Commune
V2	Elargissement de la Route Rues Lauradet (10,5 m de largeur)	Commune
V3	Elargissement des rues de la Minoterie (14 m de largeur)	Commune
V4	Elargissement de la Rue Maurice Merzeau (angle à la Route d'Arpouette (14 m de largeur)	Commune
V5	Elargissement de la rue Lucien Viau (12 m de largeur)	Commune
V6	Elargissement de la rue du Chalet (12 m de largeur)	Commune
V7	Elargissement de la rue des Côtes (10,5 m à 14 m de largeur)	Commune
V8	Prolongement du chemin de Castaing (8 m de largeur)	Commune
V9	Création d'un chemin d'accès piéton à la rue des Mimosas depuis le groupe scolaire du Pontaut (8 m de largeur)	Commune
V10	Elargissement des Allées du Duff et de Clairac et aménagement de cheminements piétons et cyclistes (14 m de largeur)	Commune

Emplacements réservés

N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
V11	Elargissement de l'allée de la Côte (10 m de largeur)	Commune
V12	Elargissement de la route d'Arpouade (14 m de largeur)	Commune
V13	Aménagement du chemin de Poulagnac (10 m de largeur)	Commune
V14	Création d'une voie de liaison (25 m) dans le prolongement de l'Avenue Napoléon 1er jusqu'à la Route de Laverdon (Avenue Napoléon 1er prolongée comprenant un aménagement paysager (8 m de largeur) le long du cimetière existant)	Commune
V15	Création d'une voie dans le prolongement de l'allée de Christus (12 m de largeur)	Commune
V16	Aménagement de la voie vivae dans le prolongement Bud de la rue du Pont Vieux) (10 m de largeur)	Commune
V17	Elargissement du Chemin d'Arqueneu (8 m de largeur)	Commune
V18	Création d'une voie verte	Commune
V19	Création d'une voie verte	Commune

200 m

0

Sources : Cadastre DGFIP 2025
Réalisation : Service SIG Communauté d'Agglomération du Grand Dax, Décembre 2025

HABITAT MOBILITÉS ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT PATRIMOINE

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE
Commune de Saint-Paul-lès-Dax

Zoom Centre-Ville
Echelle 1/3 000 ©DGFIP PCI® 2022

PLUi-H approuvé le 18 décembre 2019 :

Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 avril 2021	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2021
Mise à jour des annexes n°1 approuvée le 26 mai 2021	Arrêté n°ARR06-2021 du Président portant mise à jour n°1 des annexes du PLUi-H du Grand Dax
Modification simplifiée n°2 approuvée le 18 octobre 2022	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2022
Modification n°1 approuvée le 14 février 2024	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 février 2024
Modification simplifiée n°3 approuvée le 17 décembre 2025	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2025

Le Président,
M Julien DUBOIS

grand-dax.fr

GRAND DAX AGGLOMÉRATION